



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 21 mars 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme ZUCCARELLI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA
Mme FALCHI	à	Mme SICCHI
Mme MASSEI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI

Etaient absents :

Mme BERNARD, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, M. BASTELICA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme FELICIAGGI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 21 mars 2016

Délibération N°2016/85

Prêt d'œuvres du Palais Fesch –musée des Beaux-Arts

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la production d'un documentaire consacré au scénographe, peintre et musicien Mighèle Raffaelli, le Palais Fesch – musée des Beaux-Arts d'Ajaccio a été sollicité pour autoriser l'utilisation des images d'Urfaust offertes par l'artiste au Musée Fesch lors de son exposition monographique en 2002/2003.

Ce film "Mighèle Raffaelli, l'espace des rêves", a été écrit par Marie-Joséphine Arrighi-Landini et Charles Dubois qui en a assuré la réalisation. Il sera diffusé sur France 3 Corse ViaStella prochainement et sera projeté en avant première à l'Espace Diamant

Pour illustrer le film, de nombreux documents appartenant à l'artiste ainsi que des images d'archives de l'Institut National de l'Audiovisuel seront utilisés.

Une séquence sera également dédiée à la grande exposition que la Ville d'Ajaccio avait consacrée à Michel Raffaelli au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, avec le témoignage du Conservateur de l'époque Jean-Marc Olivesi. C'est pour illustrer cette séquence que seront utilisées des images d'Urfaust que l'artiste a donné au Palais Fesch.

Le partenariat entre la Ville d'Ajaccio, le Palais Fesch - Musée des Beaux-Arts et INTERVISTA PROD permettra l'utilisation de ces images dans le film. Ce partenariat inscrira la Ville d'Ajaccio et le Palais Fesch - Musée des Beaux-Arts au générique de fin de ce documentaire, avec le copyright obligatoire pour chacune des images « Palais Fesch-musée des Beaux-Arts © RMN-GP ».

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'utilisation des images d'Urfaust réalisées par l'artiste Mighèle Raffaelli pour la production d'un film documentaire

D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette utilisation.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée,
et après avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 mars 2016,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'utilisation des images d'Urfaust réalisées par l'artiste Mighèle Raffaelli pour la production d'un film documentaire

AUTORISE M. le Maire

A signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à cette utilisation ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160321-2016_85-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2016
Publication : 22/03/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

